



SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE ROUEN

53 Rue Bourg l'Abbé - 76000- ROUEN

Tél : 02 35 00 29 20

E.Mail : territoriauxrouen@free.fr ou syndicat.cgt@rouen.fr

J.Galant : 06-61-42-71-43/G.Larose : 06-61-34-82-74

Permanence du Lundi au Vendredi de 08h30-17h

Le 05/06/20

APPEL A LA REBELLION !!!!

NON au décret macroniste sur le vol des congés et à son application à la Mairie de Rouen. **NE** posons pas les quatre jours de congés forcés ou **REFUSONS** de signer les feuilles ! Ce n'est pas une obligation ! Si dans votre direction, vous y avez été contraint.e.s : demandez nous le modèle de recours gracieux. **Si vous étiez en présentiel durant tout ce temps, et que votre direction vous impose de poser les 4 jours, ce n'est pas la directive du Maire.**

Le courrier de Monsieur le Maire est très clair «*en demandant à toutes et à tous durant la période de confinement de déposer 4 jours de congés (ou ARTT) a minima. Cela correspond à la réalité des agents qui, par exemple, poseraient des jours de repos la semaine prochaine. Pour les agents « en présentiel » cette règle peut être assouplie dans le cadre d'un dialogue entre les agents et leur hiérarchie pour tenir compte d'une part, des attentes et des besoins des agents et d'autre part, de la continuité du service »*

La CGT a dénoncé dès son annonce et à plusieurs reprises le hold-up sur les congés. Elle a exigé que cette mesure ne soit pas appliquée dans notre collectivité car elle est inéquitable entre les agents à 35 heures, les temps partiels, les agents en télétravail, les agents placés en ASA,.....

Alors que les territoriaux sont remerciés par de beaux discours, dans les faits une grande majorité des agent.e.s se retrouvent pénalisé.e.s par ces mesures gouvernementales qui portent atteinte au Droit du Travail.

Pourtant, des villes comme Poitiers, Paris ou Montpellier ont décidé de ne pas appliquer le décret macroniste qui consiste à ponctionner 5 jours de congés et/ou de RTT sur la période de confinement pour les agents en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), en télétravail ou en présentiel. A la Ville de Rouen, si Tonton dit, on applique la règle dans toutes les Directions c'est : « **4 jours pour tous les agents** » **ROMPEZ !!!**

On ne vous laisse même pas le choix de choisir entre RTT et congés annuels comme le mentionne Monsieur le Maire.

Et que dire sur la légalité des écrits quand ce sont vos responsables qui font vos feuilles durant votre absence !!!!

Est-ce que l'élite de la ville s'impose également cette règle ?

Confiné.e.s... Pas en congés ! Nous avons toutes et tous besoin de respirer cet été !

De nombreux médecins soulignent que le confinement est facteur de stress, de tensions familiales, voire de violences, de déprime, de repli sur soi, de risques psychosociaux.

Le confinement ne signifie ni vacances, ni repos !

Pendant le confinement, nous avons continué à travailler, soit en nous rendant sur nos lieux de travail, soit en travaillant à la maison. Pour nombre de salarié.e.s, le confinement n'a pas été du repos mais s'est traduit par le devoir d'assumer l'école à la maison. Pour toutes et tous, la fatigue est là.

Pour certain.e.s : deux mois sur le terrain avec la peur au ventre, pour d'autres, deux mois de télétravail, deux mois en autorisation spéciale d'absence, deux mois avec ses enfants en permanence, deux mois sans sortie, sans loisirs, sans la possibilité de se joindre à des proches, de voir sa famille. Deux mois de contrôles quotidiens pour se déplacer.

Nous avons subi le confinement, nous avons subi le travail sur le terrain avec tous les risques inhérents, nous avons subi le télétravail imposé, et maintenant il faudrait accepter le vol pur et simple de nos congés ?

Dans leur fondement, les congés payés – durement conquis par nos aîné.e.s – doivent permettre de récupérer, de s'évader, de se reconstruire parfois, de bénéficier des loisirs et de la culture.

Nous n'avons pas fait le choix d'être confiné.e.s, ce n'est pas par convenances personnelles que nous sommes resté.e.s chez nous.

C'était une décision gouvernementale et une obligation des employeurs de garantir la santé et l'intégrité physique des agents.

Or le patronat, qui n'a jamais digéré l'idée même de congés payés ou de réduction du temps de travail, voit au travers de la pandémie la possibilité d'enfoncer un coin dans le droit aux vacances.

Face au rouleau compresseur de la pensée unique,

Nous le disons haut et fort :

Nous voulons tous nos congés payés pour nos vacances !

A quelques semaines du 2^{ème} tour des élections municipales,

Nous appelons à la raison la municipalité et l' élu en charge du

Personnel à revenir sur cette position !

La CGT a déposé un recours en référé au Conseil d'Etat contre l'ordonnance du 15 avril qui permet au chef de service d'imposer des jours de RTT et de congés annuels aux agents placés en ASA et en télétravail.

La CGT a fait des propositions concrètes à Monsieur le Maire.

Vous pouvez faire ce recours hiérarchique auprès de votre chef de service si vous avez été placé d'office en ASA, mis en télétravail.

Le syndicat CGT des Territoriaux de Rouen est présent pour vous défendre afin que ce document vous soit donné.